

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire** du 22 juillet 2014 à 18 heures

**Sous la Présidence** de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :** MM. SCHWEIZER, LEONARD, HENRY, STIBLING,  
MARTIN, CRISTINI, NINFEI

Mmes MARINACCI, CHARDAR, BETTING

**Absents avec procuration :**

Madame BOULAY Séverine a donné procuration à Madame BETTING Audrey

Madame ROBERT Alexia a donné procuration à Monsieur CRISTINI André

Madame KAUFFMANN Béatrice a donné procuration à Monsieur HENRY Michel

Madame GIGLI Nathalie a donné procuration à Monsieur STIBLING Fabrice

Monsieur STOLLER David a donné procuration à Monsieur SCHWEIZER Christian

ordre du jour :

- 1 – Délégation de Service Public pour l'Eau
- 2 – Commission communale consultative de chasse
- 3 – Projet de territoire et schéma de mutualisation
- 4 - Divers

## **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EAU**

Vu l'avis de la commission compétente pour les délégations de services publics réunie le 13 mai 2014 chargeant le Maire de négocier avec les deux sociétés ayant remis une offre, à savoir la SAUR et VEOLIA,

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Maire à la suite des négociations menées avec chacune des entreprises,

Après que chaque conseiller ait été invité à poser des questions et exprimer son avis,

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

- Décide de choisir la société VEOLIA Région Est à METZ 103, rue aux Arènes pour la délégation du service public de l'eau potable de la commune.
  - Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires avec l'ancien délégataire
  - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec la société VEOLIA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- 

#### **COMMISSION CONSULTATIVE DE CHASSE**

En vue du renouvellement des baux de chasse à compter du 2 février 2015 et conformément aux dispositions relevant du droit local, il convient d'engager la procédure de remise en location de la chasse.

Après avoir précisé le rôle de la commission communale consultative de chasse, le Maire propose de désigner deux conseillers municipaux pour siéger à ladite commission ;

D'autre part, l'article L.429-13 du Code de l'Environnement prévoit deux modes de consultation des propriétaires qui doivent se prononcer pour ou contre l'abandon du produit de la location au profit de la commune, soit par une réunion des propriétaires intéressés, soit par une consultation écrite des propriétaires intéressés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

- Accepte la nomination de Monsieur LEONARD André et de Monsieur MARTIN Cédric pour siéger à la commission communale consultative de chasse.
  - Accepte de procéder par consultation écrite des propriétaires intéressés
  - Charge le Maire d'établir le calendrier de la procédure.
- 

#### **ADHESION AU SISCOPIPE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Suite à la délibération du 27 juin concernant la cession de la régie d'Electricité à ERDF,

Après avoir entendu les explications du Maire sur le rôle joué par le SISCOPIPE dans la cession de la Régie d'Electricité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,

- Décide d'adhérer au SISCOPIPE
-